

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

LE CLUB DE SKI DE FOND DU PARC DU MONT-ORFORD INC.

AU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE EN ENVIRONNEMENT (B.A.P.E.)

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PORTANT SUR L'IMPACT DU PROJET

DE MONT-ORFORD INC.

SUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉCOLOGIE DU PARC DU MONT-ORFORD

JANVIER et FÉVRIER 2005

Madame la présidente,
Monsieur le commissaire,

Le Club de ski de fond du Parc du Mont-Orford Inc. regroupe cette année quatre cents (400) membres qui pratiquent le ski de fond à l'intérieur des limites actuelles du parc.

À l'occasion des audiences qui s'étaient tenues en décembre 2002 sur l'opportunité de modifier le zonage et les limites du parc à la demande du ministre de l'époque, monsieur Richard Legendre, nous avons exprimé notre position de la façon suivante dans notre mémoire (annexe 1).

Compte tenu du peu de temps qui s'était écoulé entre le moment du déclenchement du processus de consultation et les audiences elles-mêmes, nous n'avions pas eu le temps matériel de consulter nos membres sur le premier volet de la consultation soit celui de l'échange de terrain. Cependant nous avons exprimé l'opinion du conseil d'administration sur l'impact de ce projet sur les pistes de ski de fond existantes.

En raison de l'impact anticipé du projet sur la piste numéro 7, nous avons alors exprimé notre position en offrant une solution de rechange.

Nous proposons alors de procéder à l'aménagement d'un sentier pédestre et skiable qui relierait d'une part le centre d'accueil Le cerisier au Lac Fraser via la piste actuelle numéro 12 (Le refuge "La raffale") et le sentier du Ruisseau des égérés et d'autre part le Lac Fraser et le secteur Jouvence.

À notre assemblée générale annuelle du 13 mars 2004 les membres du club ont unanimement adopté une résolution aux termes de laquelle ils s'opposent à toute cession de terrain par le parc à des intérêts privés. Les membres ne s'objectent pas au développement, mais celui-ci doit être réalisé sur des terrains privés, à l'extérieur des limites actuelles du parc.

Le 9 avril 2004 nous avons informé l'Honorable Pierre Corbeil, ministre responsable des parcs, de cette position par lettre. (annexe 2).

Nous l'informions également qu'une partie importante des terrains qui seront l'objet de l'échange se situe à l'intérieur du périmètre de la piste de ski de fond numéro 7. Selon le plan publié par Mont-Orford Inc., celle-ci y aménagera ses bâtiments affectés à l'entretien. La piste sera enclavée entre ces bâtiments et entre deux stationnements. Elle sera coupée par la voie de service des bâtiments et par la voie de circulation entre les deux stationnements.

Cette piste qui est l'une des plus belles du domaine skiable actuel est à toute fin pratique condamnée à être délaissée. Personne n'est intéressé à déchausser ses skis à deux reprises pour traverser ces voies et skier dans un tel environnement.

Il est donc faux de prétendre que les terrains, objet de l'échange envisagé, sont "sans intérêt" et qu'ils seront compensés par mieux. C'est faire bien peu de cas des skieurs de fond qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter le parc. À part les membres du Club de ski de fond du Parc du Mont-Orford, la fréquentation pour l'année 2004 du domaine skiable en ski de fond a atteint entre 45 000 et 50 000 skieurs/jour. Dans les belles journées il peut y avoir jusqu'à 2 000 skieurs de fond dans les pistes.

Selon la revue Géoplein Air, le Parc du Mont-Orford est le deuxième parc de la SEPAQ le plus fréquenté en ski de fond. Le Parc du Mont-Orford est également le troisième centre au Québec le plus achalandé après le Parc d'Oka et le Parc de La Gatineau. Il devance en cela tous les centres de Québec par exemple. Mille cinq cent (1 500) billets de saisons ont été vendus à date pour la saison 2004-2005.

Compte tenu de l'impact ci-haut mentionné sur la piste numéro 7 et de la grande fréquentation du centre, nous avons alors soumis à titre alternatif au Ministre que s'il devait juger bon malgré tout d'aller de l'avant avec ce projet, qu'il devrait au moins exiger du cessionnaire qu'il compense financièrement les autorités du parc afin de leur permettre de développer une nouvelle piste qui serait une alternative à la piste perdue.

Le 13 décembre 2004, au cours de la première soirée d'information tenue par votre organisme, le sujet du ski de fond a été abordé par deux intervenants.

Madame Monique Desroches s'est demandée en seconde question si la "zone présentement affectée à cette activité (le ski de fond)... serait affectée par le présent projet?" (p.40 notes sténographiques)

Monsieur André L'Espérance, président de Mont-Orford Inc., lui a alors répondu ce qui suit : " Je ne peux pas répondre d'une façon formelle. je crois que non, ça ne touche pas du tout. Maintenant, je ne connais pas assez les pistes de ski de fond pour me prononcer de façon certaine". (p.41)

Il fut alors repris par monsieur Serge Alain du ministère qui précisa qu'il y avait eu des discussions au sous-comité d'organisation du parc et qu'il n'y avait pas d'impact négatif.

Un membre du conseil d'administration du Club de ski de fond est donc intervenu pour expliquer qu'il était surpris de ces réponses compte tenu de l'impact ci-haut mentionné sur la piste numéro 7. Il demandait alors s'il était prévu de modifier le tracé de cette piste pour en préserver, sinon l'intégrité, au moins une partie de celle-ci ou de la relocaliser ou d'en corriger le tracé.

Monsieur Despelteau du Ministère a alors admis que la piste numéro 7 était affectée par le projet et a ajouté que même si les discussions qu'il avait eues à ce stade ne permettaient pas de déterminer dans le menu détail l'aménagement de celle-ci, qu'il y aurait une protection de l'offre de ski de fond sans savoir à ce stade s'il s'agirait d'une relocalisation ou d'une protection d'un passage particulier. Pressé de question, monsieur Despelteau a pris l'engagement de préserver au moins la distance actuelle sinon de l'améliorer.

Ce qui fit dire à madame la Présidente que si le Club avait des suggestions en 2e partie des audiences, elles seraient les bienvenues. D'où le présent mémoire.

Nous désirons donc rappeler l'importance de l'activité physique sur la santé générale de la population et que la fréquentation des parcs du Québec attire plus de gens dans le volet récréation que dans le volet conservation sans préjuger de la plus ou moins grande valeur de l'un et de l'autre.

À cet égard, le Parc du Mont-Orford est le meilleur site pour la pratique du ski de fond en Estrie et sa fréquentation en fait l'un des trois plus importants centres au Québec.

C'est pourquoi nous sommes surpris de constater à quel point le débat actuel sur le projet de la station Mont-Orford Inc. occulte cette réalité. En effet, tant les responsables du projet que ceux du ministère tiennent toujours le discours que le territoire, objet de l'échange, est principalement sans intérêt parce que déjà déboisé et utilisé comme stationnement.

Nous désirons rappeler que nos membres n'ont pas voté contre le projet mais contre l'échange de terrain qu'il présuppose dans sa conception actuelle. Ils désirent protéger le domaine skiable en ski de fond.

En conséquence, nous réitérons nos suggestions passées et les précisons comme suit.

Il est certain que le projet actuel va rendre impraticable et inintéressant la pratique du ski dans la boucle numéro 7 même s'il y avait un intérêt à conserver celle-ci comme un lien entre la station de ski alpin et le secteur du ski de fond. Les fondeurs n'ont aucun intérêt à traverser des voies de circulation.

Nous suggérons donc de modifier le tracé de la piste numéro 7 s'il est possible d'en conserver le kilométrage afin d'éviter qu'elle circule à travers les bâtiments et habitations.

Nous réitérons également notre proposition de développer la piste numéro 12 vers le secteur du Lac Fraser et de là, vers le secteur Jouvence. Il s'agirait là d'une occasion incroyable de permettre aux gens qui fréquentent le parc de profiter pleinement de la grande biodiversité de celui-ci.

Nous suggérons aussi que la piste numéro 9 pourrait être allongée. En effet, entre la grande halte et l'escalier du nord, cette piste bifurque en direction du secteur Eastman à l'endroit où celle-ci constitue la route verte praticable en vélo. Sur cette partie de voie cyclable et dans cet environnement, il y aurait sûrement moyen d'ajouter une piste de ski de fond.

Dans sa réponse du 28 mai 2004 (annexe 3) à notre lettre du 9 avril 2004, le ministre des ressources naturelles de la faune et des parcs, l'Honorable Pierre Corbeil nous disait qu'il porterait toute l'attention nécessaire afin d'assurer le maintien optimal du réseau de ski de randonnée du parc et qu'il nous assurait que le club de ski de fond du Parc du Mont-Orford serait partie prenante de la solution qui pourrait être retenue.

Nous en profitons donc pour réitérer notre disponibilité et offrir l'expertise conseil importante que possèdent certains de nos membres dans le domaine.

En conclusion, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la fréquentation populaire des sentiers de ski de fond à titre d'activité écologique qui permet d'apprécier la biodiversité du parc.

Nous croyons donc que toute décision devrait aller dans le sens du maintien optimal de l'intégrité du parc et de l'offre actuelle en ski de fond.

En terminant nous sommes à votre entière disposition au cas où vous requerreriez quelques précisions que ce soit.

Sherbrooke le 25 janvier 2005

CLUB DE SKI DE FOND DU PARC DU MONT-ORFORD

par : JEAN PINARD, président
ANDRÉ COLLARD, administrateur
JEAN-MARC COURTEAU, administrateur